



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2014

<p>Date de la convocation : 22 avril 2014 Date d'affichage : 22 avril 2014</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de votants : 24 Nombre de procurations : 2</p>
<p><i>L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Ville de LA REOLE appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné de rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente réunion, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, placé sous la présidence de M., Bruno MARTY, Maire.</i></p>	<p>Présents : MM. MARTY – CASTAGNET – COVOLAN – SONILHAC – LOUSTALOT – KADOUCH – DARCOS – MONCASI – DARDAILLER - M. VAILLIER - MERCANTI – M. BRUAND MMES COUSIN – CABOS – FEYDEL – JORDAN-MEILLE – AZOUAGH – DESFEUILLET – DERHOU – M'SSIEH - BOUILLON - MARTIN – HAUMAREAU - TREPAUD</p>
<p>Secrétaire de séance : Monsieur Luc Darcos</p>	<p>Absents : Mmes MENIVAL (procuration à M. Marty) – DELAVALLADE (procuration à Mme Desfeuillelet) M. HOUDENT (excusé)</p>

La séance est ouverte à 21 heures

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

ORDRE DU JOUR

1. Budget annexe Zone industrielle : approbation du budget primitif 2014	DEL 28.04.14-01
Date de réception en Sous-Préfecture : 07/05/2014	

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0

LE Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 de la zone industrielle qui s'équilibre donc de la façon suivante :

	dépenses	Recettes
Fonctionnement	1750.90 €	1750.90€
investissement	0 €	0€
TOTAL	1750.90€	1750.90

2. vote des taux : taxes communales 2014	DEL 28.04.14-02
Date de réception en Sous-Préfecture: 07/05/2014	

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de budget unique 2014 a été bâti avec les taux d'imposition de l'année 2013. Conformément à la teneur du débat des orientations budgétaires du 22 avril 2014, il propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir ces taux pour l'exercice 2014.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire part de leurs remarques ou observations.

Mme Martin indique son accord quant à la politique de maintien des taux menée par la commune, elle souhaite que la même politique soit menée à la communauté de communes pour le vote des taux.

L'assemblée n'ayant plus de questions ou observations, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2014,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0

DECIDE de fixer ainsi que suit le taux des trois taxes composant l'impôt communal:

- **Taxe d'Habitation:** **15,66 %**
- **Taxe sur le Foncier Bâti:** **17.25 %**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti:** **61.50 %**

3. budget principal : approbation du budget primitif 2014	DEL 28.04.14-03
Date de réception en Sous-Préfecture: 07/05/2014	

Monsieur le maire présente au Conseil le projet de budget 2014 qui traduit le débat des orientations budgétaires de la séance du 22 avril 2014.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de se référer à la maquette budgétaire qui leur a été adressée avec la note de synthèse du conseil municipal.

Il propose de présenter les grandes lignes du budget :

En section de Fonctionnement au niveau des dépenses, la prévision budgétaire est en légère diminution par rapport à 2013. Il indique que les efforts de la commune doivent être réalisés sur les dépenses de fluides. Cette diminution doit se faire par la responsabilisation des agents de la ville afin de réaliser notamment les contrôles, les investissements réalisés afin d'installer des robinets thermostatiques doivent permettre de diminuer le coût des fluides. Une attention particulière sera donc portée sur ces articles.

Monsieur Bruand souhaite obtenir une précision sur l'article 62873. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit du remboursement de la ville au budget du CCAS pour ce qui concerne les agents CCAS mis à disposition de la Ville.

Monsieur Mercanti souhaiterait savoir qui seront les agents en responsabilité sur la question du contrôle des fluides. Monsieur le Maire indique que cette disposition est aujourd'hui en cours de mise en place avec les agents.

Sur le chapitre 012 (frais de personnel), monsieur le maire précise que ce chapitre est en légère hausse compte tenu de la mise en place des TAP, du recrutement de l'animateur du patrimoine à venir et d'une augmentation des charges patronales. Il rappelle également que la commune ne supporte plus les coûts inhérents au poste de bibliothécaire qui a été transféré à la communauté de communes.

Chapitre 65 en légère diminution par rapport au prévisionnel 2013, en lien notamment avec les subventions d'équilibre définies au profit des budgets du CCAS et de la caisse des Ecoles. L'article 65748 correspond aux subventions aux associations.

Le chapitre 66 est en augmentation compte tenu de la réalisation d'un emprunt l'an dernier.

Le chapitre 67 correspond aux dépenses d'assurances réalisées dans le cadre de sinistres.

Le chapitre 68 correspond aux amortissements des immobilisations.

Le chapitre 022 correspond aux dépenses imprévues qui ne peuvent être utilisées que dans le cadre d'un vote de l'assemblée (décision modificative).

En section de Fonctionnement au niveau des recettes, Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité maintenir les taux de la fiscalité locale, l'augmentation du montant des recettes étant issues de la revalorisation des bases fiscales définies par l'Etat. Monsieur le Maire souligne la diminution du montant de la DGF, soit environ 42 000 euros. Monsieur le maire précise que le budget a intégré sur 4 mois les recettes issues du fonds d'amorçage et de la CAF pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Bruand souligne la diminution des dotations et précise que mécaniquement ces diminutions vont se poursuivre sur les années suivantes.

Monsieur le Maire précise que le chapitre 75 concerne les recettes issues des loyers notamment et que le chapitre 013 concerne le remboursement des charges de personnel issu de l'assurance statutaire.

En section d'investissement / dépenses :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Castagnet, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme afin de tracer les grandes lignes de l'investissement en lien avec le projet urbain La Réole 2020. Monsieur Castagnet indique qu'une provision en dépenses et en recettes a été inscrite sur la section d'investissement afin d'achever l'opération de Ravalement de Façades pour effectuer les travaux d'office. 66,3% des travaux prescrits ont été réalisés. Pour les autres immeubles, nous sommes en attente de validation de l'ABF, un arrêté de sommation devant être pris avec un délai maximum de réalisation au 31/08/2014. Monsieur Castagnet souligne que les travaux réalisés sont hors cadres des subventions votées par le conseil municipal et par le conseil général. Après le 31 août 2014, un PV de carence sera établi et une procédure judiciaire sera conduite avec la possibilité pour la commune de prescrire des travaux d'office aux frais des propriétaires. 17 propriétaires sont concernés.

Chapitre 21 sont inscrits des prévisions en matière d'acquisition de terrain ou d'immeuble.

Chapitre 23 sont inscrits des travaux d'effacement de réseaux

Monsieur Sonilhac présente les travaux inscrits au budget 2014, et notamment des travaux d'accessibilité PMR et d'aménagements de locaux sociaux. Des travaux d'amélioration de la gestion du chauffage seront également mise en place.

L'opération 27 comprendra des travaux sur le patrimoine communal (lavoir de la Marmory, ancienne prison, gymnase, toitures, ...)

Les travaux de rénovation de la piscine (tranche 3 : vestiaires et accès PMR) sont également budgétés et feront l'objet d'un fonds de concours de la communauté de communes (45% du coût HT). Des demandes de subventions seront également réalisées auprès du conseil général et conseil régional pour le Gymnase pour mutualiser les dépenses de cet équipement.

L'opération 32 relative au programme de la convention d'aménagement de bourg comprend la mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement de l'avenue Chaigne. La régie municipale réalisera dans un premier temps les travaux. Un complément d'étude sera réalisé pour la rue Armand Caduc en lien avec l'étude de maîtrise d'œuvre de la place Albert Rigoulet.

L'opération 37 concerne les travaux du CFA en cours d'achèvement.

L'opération 38 concerne le chemin de halage avec la mise en œuvre d'un busage pour assurer la continuité de la promenade et la mise en place de garde-corps.

Les travaux de ravalement de façade de Super 2000 seront également achevés. Un projet d'installation de la MDSI et de la Caisse d'Epargne est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire présente les recettes d'investissement en rappelant l'importance des subventions et de l'autofinancement.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de faire part de leurs questions ou observations.

Mme Martin fait part de son regret de ne pas retrouver d'interventions économique dans le budget proposé au vote. Monsieur le Maire rappelle que l'économie est de compétence intercommunale, mais indique que la commune accompagnera les entrepreneurs dans leurs démarches. Il explique, en outre, que le programme d'animations du centre-ville mis en place sera renforcé en 2014. Un office de commerce doit également être créé pour apporter de l'appui aux commerces.

Monsieur Bruand indique pour sa part que le projet présenté est cohérent.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter par section. L'ensemble des conseillers municipaux présents acquiesce à cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le projet de budget de l'exercice 2014,

DECIDE

Après en avoir délibéré ;

- **Section de fonctionnement :**

Pour : 21 contre : 5 sur le chapitre 012 abstentions : 0

- **Section d'investissement :**

Pour : 21 contre : 5 pour les dépenses abstentions : 0

D'adopter le budget primitif 2014

- **Au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par opérations et chapitre en section d'investissement**
- **en section de fonctionnement équilibrée aux sommes de 5 100 932.80€ en dépenses et en recettes.**
- **en section d'investissement équilibrée aux sommes de 4 824 132.03€ en dépenses et en recettes.**

4. vote des subventions aux associations	DEL 28.04.14-04
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 05.05.2014 - Identifiant unique de l'acte : 033-213303522-20140428-28-04-14-04-DE	

Monsieur le maire propose au Conseil d'attribuer aux associations les subventions ordinaires et exceptionnelles. Elles sont présentées par Mme Bernadette Cousin, adjointe déléguée à la vie associative et au sport, et par Mme Desfeuillet, adjointe déléguée à l'action culturelle et à l'évènementiel.

Avant de passer au vote, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire part de leurs questions ou observations.

Mme Martin s'étonne du montant proposé pour l'association Prélude compte tenu de leur engagement dans les actions de l'accueil périscolaire.

Monsieur Mercanti présente l'amicale des pompiers.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le maire,
Vu les crédits inscrits au budget 2014

Vote les subventions aux associations pour l'année 2014 suivant le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2014			Vote du conseil municipal
	NORMALE	EXCEPT.	TOTAL	
ACCA ASSO COMMUNALE DE CHASSE	800	200	1000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
AEROMODELISME REOLAIS	700		700	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
AMICALE DES POMPIERS SECTEUR DE LANGON	150		150	Pour : 25 contre : 0 abstentions : 1
AMICALE LAIQUE REOLAISE	2500		2500	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
ASS PARACHUTISME SPORT	300		300	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
ASSO TOURISME EN REOLAIS	4000		4000	Pour : 24 contre : 0 abstentions : 2
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	250		250	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
ATHLETIC CLUB REOLAIS	300		300	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
AVIRON SAUVETEUR REOLAIS	5000		5000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
CLUB ECHEC REOLAIS	150		150	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
CLUB SPORTIF QUARTIER BILLOTTE	150		150	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
COMITE ANIMATION ROUERGUE	400	300	700	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
COMITE DE GESTION AERODROME	2000		2000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES	8000		8000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
COMITE DE JUMELAGE LA REOLE-SACILE	1500		1500	Pour : 25 contre : 0 abstentions : 1
ECOLE DE JUDO	1800		1800	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
FNACA Féd. Anc. Combattants Algérie	150		150	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
FNAH Féd. Nat. Accidentés & Handicapés	300		300	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
FOYER DES JEUNES DU REOLAIS	300		300	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
GLISSE URBAINE ENTRE 2 MERS	800		800	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
JUDO CLUB REOLAIS	1400		1400	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
KICK REOLAIS	250		250	Pour : 25 contre : 0 abstentions : 1
LA REOLE XIII	7000		7000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
LES PECHEURS DU REOLAIS	350		350	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
MOTO CLUB REOLAIS	700	500	1200	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
PREVENTION ROUTIERE	50		50	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
SOCIETE HIPPIQUE DE LA REOLE	700		700	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
STADE REOLAIS	7000		7000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0

TENNIS CLUB REOLAIS	1200	1200	Pour : 25 contre : 0 abstentions : 1
ACPG (CINEMA)	529	529	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
VOX CANTORIS	300	300	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
LEZARTS RYTHMES	700	700	Pour : 25 contre : 0 abstentions : 1
MASCOT	200	200	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
PRELUDE	400	400	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
ST ABBON	150	150	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
VALORISONS LE PATRIMOINE	150	150	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
LE PASSAGE	1000	1000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
ARTS ET DANSES	300	300	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
MUSIQUES ANCIENNES	5200	5200	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
VIVACITES	5000	5000	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
ARTISTES EN REOLAIS	150	150	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
LOUS REOLES	1500	1500	Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
ID FOTO	400	400	Pour : 25 contre : 0 abstentions : 1

5. foncier : acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AM n°292	DEL 28.04.14-05
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 30.04.2014 - Identifiant unique de l'acte : 033-213303522-20140428-28-04-14-05-DE	

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet de ville « La Réole 2020 » et notamment du projet de réaménagement de l'avenue Gabriel Chaigne, l'association Alterne a accepté le principe d'une cession à l'euro symbolique de la parcelle AM n°292 à fin de création d'un parking de proximité.

Parcelle	Adresse	Superficie à acquérir
AM 292	A la Porte de Marmande Sud	1 344 m ²

Compte tenu de ce projet concourant à l'intérêt de La Ville de La Réole et à ses habitants, Monsieur le Maire propose d'acter l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de cette parcelle cadastrée AM 292

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0

- **Décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AM n°292 sise « A la Porte de Marmande Sud ».**
- **Dit que les actes authentiques seront établis en la forme notariée et que les frais d'acte, droits, enregistrement et de publicité foncière seront à la charge de la Ville de La Réole.**
- **Charge à Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer l'acte de vente avec l'association Alterne.**

6. foncier : cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AD n°528 p	DEL 28.04.14-06
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 30.04.2014 - Identifiant unique de l'acte : 033-213303522-20140428-28-04-14-06-DE	

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Alterne s'est rapprochée de la Ville de La Réole en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle AD n°528 sise « Le Martouret ».

En effet, l'association Alterne travaille à un projet de rénovation de ses deux foyers occupationnels sis à Saint Hilaire de la Noailles et à La Réole avec création d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes. Le Conseil Général de la Gironde souhaite que ce projet puisse se faire dans le cadre d'une opération de réunification des deux foyers occupationnels. Cette nouvelle structure porterait sa capacité d'accueil à 50 résidents. L'étude de faisabilité a établi différents scénarii intégrant la réalisation de ce projet sur les deux sites. Les différents scénarii travaillés par le bureau d'études ont montré une différence de coût sur les deux sites de plus de 1 million d'euros HT, l'opération projetée sur la commune de La Réole étant la moins coûteuse.

Pour réaliser cette opération, l'association Alterne doit disposer du terrain attenant appartenant à la ville cadastré section AD n°528p.

Compte tenu de ce projet concourant à l'intérêt de La Ville de La Réole et à ses habitants, Monsieur le Maire propose d'acter la cession à l'euro symbolique de cette parcelle.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce projet ci-avant présenté concoure aux intérêts de la Ville de La Réole et de ses habitants, Après en avoir délibéré,

Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0

- **Décide de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AD n°528p sise « Le Martouret ».**
- **Dit que les frais de division parcellaire seront à la charge de l'association Alterne.**
- **Dit que les actes authentiques seront établis en la forme notariée et que les frais d'acte, droits, enregistrement et de publicité foncière seront à la charge de l'association Alterne.**
- **Dit qu'une clause suspensive relative à l'obtention du permis de construire pour cette opération à cette cession sera intégrée à l'acte de cession**
- **Charge à Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer l'acte de vente avec l'association Alterne.**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 heures

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 28 avril 2014		
N° délibération	Nomenclature « Actes »	Objet de la délibération
28-04-14-01	Finances locales	Budget annexe Zone industrielle : BP 2014
28-04-14-02	Finances locales	Fiscalité locale : taux 2014
28-04-14-03	Finances locales	Budget principal : BP 2014
28-04-14-04	Finances locales	Subventions aux associations
28-04-14-05	Domaine et patrimoine	Acquisition à l'euro symbolique AM n°292
28-04-14-06	Domaine et patrimoine	cession à l'euro symbolique AD 528 p